Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260928-D2026_09_113-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MELLE
Département d'Ille-et-Vilaine

L'an deux mil vingt-six, le lundi 28 septembre à 20 heures 06, le Conseil Municipal de la Commune de Mellé, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. POSTE Olivier, Maire.

Date de convocation : 24/09/2026 — Nombre de présents : 12
Nombre de conseillers en exercice : 15 — Nombre de votants : 13

Étaient présents : GUERIN Dominique, SIMON Alexandra, MARTIN Benoît, LAGRÉE Bertrand, BATTAIS Marie-Annick, TALVA Nelly, CHALOPIN Christèle, COSTIL Nicolas, DAVAL Sylvain, DESPAS Elodie, ORY Edouard et HARDY Nathan

Absentes excusées : MAZUÉ Delphine et LECHEVALLIER Océane
Pouvoir de MAZUÉ Delphine à SIMON Alexandra

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommée, Benoît MARTIN, secrétaire de séance ;
Et ceci à l'unanimité des membres présents.

2026.09.113 Détermination du prix de location de terrains communaux

Monsieur le Maire sort de la salle. Il ne prend pas part au débat et au vote puisqu'il est concerné par une parcelle.

Dominique Guérin, 1er adjoint rappelle qu'en date du 11 septembre 2025, la délibération 2025.09.80 a validé les contrats et tarifs suivants pour les ventes d'herbe sur les parcelles :

- Parcelles ZE 205 à 207 – La Beurrière *(19 486 m²)* : 150 € l'année
- Parcelles ZH 132 – Le Clos Pichon (*9 880 m²*) : 150 € l'année

Pour 2027, il convient de fixer les tarifs annuels. Il est proposé de reconduire des tarifs identiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ***à l'unanimité des membres présents,***

- **DÉCIDE** de maintenir les tarifs pour 2027.

Fait et délibéré en séance
Le 28/09/2026

Le Maire,
Olivier POSTE

MAIRIE DE MELLE
Ille-et-Vilaine

Le secrétaire de séance
Benoît MARTIN

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260928-D2026_09_113-DE

Publiée le :
Transmise au Représentant de l'État le :
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État